



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SÉCHERESSE 2023

Caen, le 22/03/2023

#### Vigilance dans le Calvados

#### Situation dans le département du Calvados

Suite à un hiver sensiblement plus sec que les moyennes saisonnières, plusieurs départements français font aujourd'hui face à un épisode de sécheresse. Le département du Calvados est également concerné par un manque de recharge hivernale des ressources souterraines et des niveaux de cours d'eau peu importants pour la saison.

Aussi, le comité de gestion de la ressource en eau regroupant les services de l'État et les acteurs concernés par la sécheresse (élus, gestionnaires de l'eau, chambres d'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, association de consommateurs, ..) s'est réuni, précocement cette année, le 22 mars 2023 sous la présidence du Préfet du Calvados pour partager l'état des lieux des ressources hydrologiques et hydrogéologiques ainsi que les tendances à venir à la sortie de cet hiver :

La situation est la suivante en termes de pluviométrie :

- Du mois de septembre au mois de janvier, le contexte de précipitations tombées a été plutôt équilibré. En revanche, les mois de janvier-février, comptabilisent 40 jours sans pluies significatives, et ont été exceptionnellement secs sur l'ensemble du département.
- Ce déficit très prononcé de février fait descendre le bilan cumulé sur ces 12 derniers mois en dessous des moyennes normales calculées sur les 20 dernières années (de 17 à 27%).

Les répercussions de ce déficit sur l'humidité des sols, le niveau des rivières et les nappes souterraines sont déjà très visibles.

- Dans plusieurs points du département, une forte baisse des débits moyens mensuels de cours d'eau est observée en comparaison à la même période de 2022 (baisse pouvant atteindre localement 50%). Cette baisse invite à la vigilance et à anticiper un éventuel déficit de pluies des saisons printanières et estivales à venir.
- D'un point de vue hydrogéologique, cette absence de précipitations hivernale a contribué au ralentissement de la recharge hivernale des nappes souterraines. 6 nappes sur 10 présentent un niveau de remplissage inférieur comparé à la même période en 2022. Près de 50 % de ces aquifères suivis présentent un niveau caractérisé de bas.

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Compte tenu de la situation actuelle et sans attendre un éventuel retournement de la situation météorologique dans les prochains mois, il est décidé de placer dès aujourd'hui l'ensemble du département du Calvados dans une situation de vigilance et ainsi d'attirer l'attention de tous sur la nécessité d'un usage sobre de l'eau.

La population, les collectivités et les entreprises sont invitées à limiter volontairement leur consommation d'eau en adoptant des attitudes économes en eau, et donc à :

- réduire les consommations d'eau domestiques ;
- limiter l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins, des stades, le lavage des voiries, des terrains de golf, des pistes hippiques ;
- limiter le nettoyage des bâtiments, hangars et locaux de stockage ;
- anticiper dans la mesure du possible les travaux consommateurs d'eau, les travaux en rivière, les manœuvres des ouvrages hydrauliques, les vidanges de plans d'eau et la mise en service de nouveaux forages, pompages et retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en eau potable ;
- privilégier la réutilisation des eaux de pluie plutôt que l'utilisation du réseau public d'eau potable ;
- limiter la fréquence de lavage des véhicules.